

Modifications des règlements sportifs pour la saison 2022-2023

- Mutations ordinaires, repoussées au 30 juin
- Possibilité d'avoir 2 mutés ordinaires dès la 1^{ère} phase dans une équipe de plus de 3 joueurs ou joueuses
- Double licence dans le championnat national, 2 joueurs ou joueuses par équipe de 4 pour la saison 22/23 puis 1 seul les années suivantes
- Participation des féminines au championnat masculin, possibilité aux féminines de disputer des rencontres dans les deux championnats au titre d'une même journée en le permettant également au niveau national. La seule restriction est l'interdiction de jouer le même jour.
- Ententes féminines, possibilité de réaliser des ententes entre deux clubs quel que soit le niveau et pas uniquement les équipes fanions.
- Play off N1 garçons et filles, qualification des 2 premiers de chaque poule
- Championnat Pro féminin, création d'une Pro B à 8 équipes calée sur les dates du championnat national, avec une montée et deux descentes. Une double licence autorisée sur la feuille de rencontre.
- A la fin de la saison 2021/2022, il sera proposé 3 montées de N1 et Pro B puis 2 l'année suivante pour le championnat masculin.

- Création de la catégorie U19 (juniors 4) dans toutes compétitions jeunes

- Modification d'un des critères de qualification aux championnats de France individuels, les 16 meilleurs joueurs et joueuses seniors au classement national officiel diffusé en début de saison seront directement qualifiés en sénior. Les 8 meilleurs dans les tableaux jeunes ainsi que les 2 meilleurs de la catégorie inférieure. 2 joueurs et joueuses par ligue seront désignés ou sélectionnés à partir d'une épreuve régionale.

- Une modification de la formule du critérium fédéral N1 sera mise en place avec la suppression des parties au meilleur des 7 manches dans les tableaux seniors et juniors A. En seniors, des poules de 6 suivi d'un TED raccourci, permettant de jouer plus de parties dans le même timing pour les joueurs non qualifiés pour le TED.

Le détail de ces modifications est disponible dans les PV des différentes réunions (CSF, bureau et Conseil Fédéral)